

Restauration municipale

RESTAURATION MUNICIPALE

Deux services sont assurés à partir de 12 h. Les repas sont servis par des agents municipaux.

Tarifs :

| Quotient familial | Tarif normal (par repas) | Tarif réduit (par repas) |
|-------------------|--------------------------|--------------------------|
| 0 à 500 | 2,12 € | 1,90 € |
| 501 à 700 | 2,59 € | 2,38 € |
| 701 à 1000 | 2,91 € | 2,70 € |
| 1001 1300 | 3,02 € | 2,80 € |
| > à 1300 | 3,12 € | 2,91 € |

Le tarif réduit s'applique :

- pour les familles de 3 enfants ou plus scolarisés à Beautiran
- pour les enfants sujets à un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) alimentaire.

La communication annuelle d'un document attestant du quotient familial est nécessaire au calcul du tarif.

En cas de refus ou d'absence de transmission de ce document après demande, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Au centre de loisirs

Les menus servis pendant les vacances : voir ci-contre (informations utiles)

Informations utiles

[Les menus](#)

[Tout savoir sur les services municipaux aux écoles](#)

Une question sur la cantine ?

[Contactez-nous](#)

[Collèges/Lycées](#)

[Les écoles](#)